

# DE LA COMMISSION PERMANENTE

#### Commission permanente du 27 mai 2024

### Délibération n° CP-2024-3332

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information:

Commune(s):

Objet : Assemblée générale de l'Association nationale des collectivités territoriales et des professionnels pour la gestion de l'énergie, des déchets, de l'eau et de l'assainissement en faveur de la transition écologique et de la protection du climat (AMORCE) - Désignation d'un représentant de la Métropole de Lyon

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Ressources-DTEE

Rapporteur: Monsieur Philippe Guelpa-Bonaro

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 7 mai 2024

Secrétaire élu(e): Monsieur Richard Marion

Présents: M. B. Artigny, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

<u>Absents excusés</u>: Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme R-F. Fournillon), Mme F. Benahmed (pouvoir à M. B. Badouard), M. G. Gascon (pouvoir à Mme D. Corsale), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. L. Lassagne (pouvoir à Mme D. Nachury), Mme M. Picot (pouvoir à Mme C. Panassier).

#### Commission permanente du 27 mai 2024

### Délibération n° CP-2024-3332

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s):

Objet : Assemblée générale de l'Association nationale des collectivités territoriales et des professionnels pour la gestion de l'énergie, des déchets, de l'eau et de l'assainissement en faveur de la transition écologique et de la protection du climat (AMORCE) - Désignation d'un représentant de la Métropole de Lyon

Service: Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Ressources-DTEE

La Commission permanente,

Vu le rapport du 3 mai 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

#### I - Contexte

L'association AMORCE est une association loi 1901 créée en 1987 qui comprend aujourd'hui plus de 1 000 adhérents.

Elle accompagne et représente les collectivités et les acteurs locaux dans la gestion territoriale de l'énergie, des déchets, de l'eau et de l'assainissement et traite toute activité en lien avec ces thématiques, en faveur de la transition écologique des territoires et de la protection du climat.

Dans ces domaines d'intervention, l'association AMORCE a pour objet :

- assurer les échanges d'information entre adhérents,
- les aider à gérer ces services publics,
- animer le dialogue avec les entreprises et organismes des secteurs,
- représenter ses adhérents auprès des autorités compétentes françaises et internationales.

## II - Modalités de représentation

L'assemblée générale est composée de l'ensemble de ses membres répartis en deux collèges : le collège des collectivités (35 membres) et le collège des partenaires (15 membres).

Les membres sont représentés au sein de l'assemblée générale par leur délégué titulaire ou suppléant.

Par délibération du Conseil n° 2020-0041 du 27 juillet 2020, la Métropole a désigné monsieur Philippe Guelpa-Bonaro, en tant que titulaire, pour représenter la Métropole au titre du collège des collectivités au sein de l'assemblée générale de l'association AMORCE.

Conformément aux statuts, il est proposé à la Commission permanente de désigner un représentant suppléant au sein de l'assemblée générale de l'association AMORCE, pour la durée du mandat en cours ;

Vu ledit dossier :

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

## **DELIBERE**

**Désigne** madame Isabelle Petiot en tant que suppléante pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'assemblée générale de l'association AMORCE.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Publié le : 28 mai 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240527-322072-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 mai 2024 Date de réception préfecture : 28 mai 2024